

• Nom du client : SARL LA GUINGUETTE

• Adresse desservie : BONNET
GREZELS

→ Message

30359027 545241395552 545

SARL LA GUINGUETTE
BONNET
46700 GREZELS

→ Contacts

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07
-  TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
-  **Accueil**
ZI de la Paganie 46700 PUY L EVEQUE
Mardi et vendredi - 9h-12h et 14h-17h Sauf
vacances scolaires

Votre facture du 27 décembre 2024

Compteur d'eau relevé le 25 septembre 2024

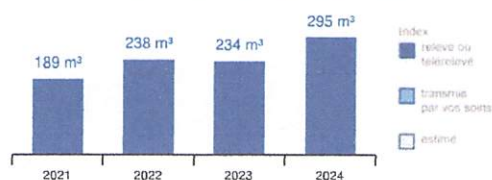
Votre consommation est de 295 m³

Montant prélevé le 13 janvier 2025 : 402,19 €

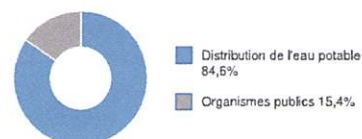
	€TTC
Distribution de l'eau potable	340,22
AQUARESO-PERIMETRE AQUARESO	
Organismes publics	61,97
Total facture	402,19
Montant à prélever	402,19

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 13 janvier 2025 sur votre compte numéro XXXXX041140.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-5318003868-001471995-04

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
BONNET GREZELS	295 m³	271036	020 mm	02/10/2023 604	25/09/2024 899			
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						322,49		340,22
Abonnement						45,53		48,03
Part AQUARESO		1er semestre 2025				26,03	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2025				19,50	5,50	
Consommation						276,96		292,19
Part AQUARESO		03-10-23 / 31-12-23		73	0,4000	29,20	5,50	
		01-01-24 / 25-09-24		222	0,4200	93,24	5,50	
Part SAUR		03-10-23 / 31-12-23		73	1,0126	73,92	5,50	
		01-01-24 / 25-09-24		222	1,0830	240,43	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2024		295	0,0900	26,55	5,50	
Déduction des acomptes de consommation		Année 2024				-186,38	5,50	
► Organismes publics						58,74		61,97
Consommation						58,74		61,97
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2024		295	0,3300	97,35	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Lutte contre la pollution		Année 2024				-38,61	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,01 € / m³ soit 0,00201 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 20,96 €		Total facture TTC : 402,19 €		
		HT soumis à TVA : 381,23 €		TVA sur les débits : 20,96 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR26339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.